

TARIFS OFFICIELS 2020

Prix journaliers. TVA incluse

SECTEUR CAMPING	1 01/05 – 06/06 06/09 – 31/10	2 07/06 – 27/06	3 28/06 – 24/07 30/08 – 05/09	4 25/07 – 08/08 20/08- 29/08	5 09/08 -19/08
ADULTE	€ 9.00	€ 12.00	€ 14.00	€ 16.00	€ 18.00
ENFANT 3/9 ANS	€ 6.00	€ 9.00	€ 11.00	€ 13.00	€ 15.00
ENFANT DE MOINS DE 3 ANS	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
EMPLACEMENT PRIX PAR JOUR PERSONNES EXCLUES	1 01/05 – 06/06 06/09 – 31/10	2 07/06 – 27/06	3 28/06 – 24/07 30/08 – 05/09	4 25/07 – 08/08 20/08- 29/08	5 09/08 -19/08
EMPLACEMENT PETITE TENTE CANADIENNE – IGLOO MAX 2 PLACES	€ 6.00	€ 9.00	€ 11.00	€ 13.00	€ 16.00
EMPLACEMENT GRANDE TENTE* LES TENTES DE PLUS DE 2 PAX SONT CONSIDÉRÉES GRANDES TENTES	€ 9.00	€ 12.00	€ 14.00	€ 16.00	€ 18.00
EMPLACEMENT ROULOTTE / CAMPING-CAR	€ 10.00	€ 13.00	€ 15.00	€ 18.00	€ 20.00
SERVICES EN PLUS	1 01/05 – 06/06 06/09 – 31/10	2 07/06 – 27/06	3 28/06 – 24/07 30/08 – 05/09	4 25/07 – 08/08 20/08- 29/08	5 09/08 -19/08
BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE	€ 4.00	€ 5.00	€ 7.00	€ 8.00	€ 8.00
CHIEN	GRATUIT	GRATUIT	€ 6.00	€ 8.00	€ 10.00
REMORQUE POUR EMBARCATION OU CHARIOT	GRATUIT	GRATUIT	€ 4.00	€ 6.00	€ 8.00

CAMPER SERVICE (gratuit après 3 jours)	GRATUIT	GRATUIT	€ 20.00	€ 25.00	€ 30.00
JETON MACHINE À LAVER	€ 10.00	€ 10.00	€ 10.00	€ 10.00	€ 10.00
WC PRIVÉ	€ 10.00	€ 12.00	€ 15.00	€ 18.00	€ 20.00
VISITEURS admis seulement pendant la journée (de 08.00 heures à 22.00 heures)	€ 10.00	€ 13.00	€ 16.00	€ 20.00	€ 22.00
2° AUTO DANS PARKING RÉSERVÉ	GRATUIT	GRATUIT	€ 5.00	€ 8.00	€ 10.00
2° MOTO DANS PARKING RÉSERVÉ	GRATUIT	GRATUIT	€ 4.00	€ 6.00	€ 8.00
PULLMAN / BUS	€ 30.00	€ 30.00	€ 40.00	€ 50.00	€ 60.00
1 PARASOL + 2 TRANSATS à partir de la 2e rangée	€ 12.00	€ 15.00	€ 18.00	€ 20.00	€ 22.00
SUPPLÉMENT 1er RANG	€ 8.00	€ 8.00	€ 8.00	€ 10.00	€ 10.00

RÈGLEMENT EMPLACEMENTS

Le séjour au camping est calculé à partir de n'importe quelle heure du jour d'arrivée jusqu'au jour de départ à 10h00. L'éventuelle prolongation du séjour au-delà de cet horaire (10h00) entraînera le prélèvement d'une journée supplémentaire. *Le tarif "emplacement grande tente" sera débité à chaque fois qu'une tente de plus de 2 places sera installée, indépendamment du nombre réel d'occupants. Il n'est pas possible d'installer deux tentes sur le même emplacement. Chaque tente installée comporte le débit de l'emplacement occupé correspondant. Il n'est pas possible d'installer une ou plusieurs tentes sur l'emplacement Roulotte/Camping-car. Chaque tente installée comporte le débit de l'emplacement occupé correspondant. Le tarif Camper et Roulotte comprend une véranda qui doit être reliée au véhicule. Les véhicules agencés pour y dormir sont considérés comme des Camper (voitures, tout-terrain, etc.). Pendant certaines périodes de la saison (ex. 15 août), il est possible d'introduire un séjour minimum. Les groupes composés uniquement de personnes de moins de 18 ans ne sont pas acceptés. Service de plage disponible à partir de juillet en fonction du renouvellement de la concession annuelle.

SERVICES COMPRIS DANS LE TARIF

Service réception avec accueil 24 heures sur 24, service de gardiennage externe, une place de parking auto/moto (Toute place supplémentaire est payante. Voir tarifs du camping). Le camping dispose de deux groupes de toilettes, avec l'eau chaude gratuite pour l'hygiène personnelle. Service piscine avec chaises-longues, 2 Jacuzzis, zone jeux pour les enfants, utilisation terrain de tennis et table de ping-pong. Eau Fitness : du 01/07 au 10/09 minimum garanti 5 fois par semaine. Mini-club (3 ans) - Divertissement musical en soirée : du 15/06 au 15/09 minimum garanti 3 fois par semaine.

OFFRES SPÉCIALES CAMPING

7=6 Pour les séjours de 7 jours consécutifs, 1 jour gratuit

14=12 Pour les séjours de 14 jours consécutifs, 2 jours gratuits

Validité de l'offre: du 01/05 au 22/07 et du 27/08 au 31/10

La réduction concerne uniquement le coût de l'emplacement, à l'exclusion des personnes. Des réductions seront réservées aux réservations effectuées sur notre site Web www.torredelporticciolo.it et confirmées par l'envoi d'un acompte.

TAXE DE SÉJOUR OBLIGATOIRE AU SENS DE L'ART. 4 DÉCRET LÉGISLATIF 14/03/2011 N° 23

0.50 € de taxe de séjour par personne par nuit, au sens de l'art. 4 Décret Législatif 14/03/2011 n.°23. La taxe de séjour est obligatoire pour tous les touristes, s'applique aux campings et à chaque nuitée passée dans la Ville d'Alghero. Cette taxe n'est sujette à aucune réduction ou promotion particulière. Les sommes recueillies par le village-camping doivent être versées à la Ville d'Alghero.